

**PROCÈS-VERBAL** de la séance d'adoption du budget du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le lundi 16 décembre 2024, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents : Monsieur Pierre Fortier, maire suppléant  
Membres du conseil provisoire :  
Sylvain Beaudoin                      Marc Gendron  
Joanie Bédard                          Christine Gingras  
Rémi Brassard                          Marc Morin  
Valérie Desrochers                      Martin Nadeau  
Jonathan Dubois

Sont également  
présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale  
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Sont absentes : Membres du conseil provisoire :  
Bélinda Drolet                          Annick Héon

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Labbé.

**RÉSOLUTION  
N° 401-24**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

D'OUVRIR la séance du budget et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION  
N° 402-24**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 comme suit :

<b>REVENUS</b>	
Taxes	15 457 200 \$
Compensation tenant lieu de taxes	508 700 \$
Transferts	3 676 000 \$
Services rendus	1 503 300 \$
Imposition de droits	332 800 \$
Amendes et pénalités	159 900 \$
Intérêts	266 200 \$
Autres revenus	<u>95 300 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>21 999 400 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	4 249 800 \$
Sécurité publique	2 628 000 \$
Transport	3 608 800 \$
Hygiène du milieu	3 833 800 \$
Santé et bien-être	27 600 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	2 213 700 \$
Loisirs et culture	3 449 500 \$
Frais de financement	1 536 400 \$
Amortissement des immobilisations	<u>3 847 600 \$</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 395 200 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(3 395 800) \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES REVENUS (CHARGES)</b>	
Amortissement	3 847 600 \$
Remboursement de la dette à long terme	(1 385 600) \$
Affectation aux activités d'investissement	(22 700) \$
Remboursement au fonds de roulement	(155 800) \$
Autres activités financières et affectations	<u>1 112 300 \$</u>
<b>TOTAL - CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>3 395 800 \$</b>

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES  
FINS FISCALES**

**0 \$**

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION  
N° 403-24**

**ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL**

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ADOPTER le programme quinquennal des dépenses en immobilisation pour les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029, se résumant comme suit :

<b>ANNÉE</b>	<b>TOTAL DES PROJETS</b>
2025	24 826 201 \$
2026	46 554 877 \$
2027	21 095 602 \$
2028	14 750 572 \$
2029	<u>13 940 027 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>121 167 279 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION  
N° 404-24**

**PUBLICATION DU BUDGET**

ATTENDU QUE le conseil doit communiquer les informations montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité selon les diverses catégories, pour son exercice financier à venir et l'exercice actuel, et toute autre information jugée utile par la municipalité (L.R.Q., c. F-2.1, art. 263);

ATTENDU QUE le conseil municipal peut décréter que le budget ou le programme quinquennal, ou le document explicatif de celui-ci, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu de sa distribution à chaque adresse civique (L.R.Q., c. C-19, art. 474.3);

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

QUE le résumé du budget de l'exercice financier 2025 et du programme quinquennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027-2028-2029 soit publié dans le journal « L'Avenir de L'Érable » conformément à la loi, au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 48.

---

**GREFFIÈRE**

---

**PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**